

Le 9 août 2016.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 9 août 2016, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Nous avons également la présence de M. David Lafontaine, de Techni-Consultants, qui est présent à titre de conseiller en gestion dans la réalisation du projet de voirie sur le programme AIRRL 2017, au montant de 467 152,38\$, pour les rang 1 et 2 sud, afin de donner des explications sur ce projet de même que sur ceux sur la prochaine TECQ, soit les relevés sanitaires et la zone inondable.

**05-08-16      RÉOLUTION ACCEPTATION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant le portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

Pour ces motifs, sur la proposition M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**06-08-16      CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA TECQ SUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME AIRRL**

Attendu notre demande sur le volet accélération des investissements sur le réseau routier local ;

Attendu que le montant total des travaux sur ce programme est de 467 152,38 \$ ;

Attendu que le montant de l'aide financière sollicitée sur ce volet est de 350 364,29 \$ ;

Attendu que la municipalité doit contribuer par un règlement d'emprunt qui reste à déterminer ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la contribution financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sera de 116 788,09 \$.

**07-08-16      ENGAGEMENT DU CONSULTANT**

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. David Lafontaine de Techni-Consultant, à titre de conseiller en gestion pour l'assistance technique concernant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la Réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), tel qu'établi sur l'offre de service re-

çue en date du 1<sup>er</sup> août 2016 au coût forfaitaire de 1 950 \$ plus taxes. Ce montant est admissible dans les frais incidents du projet.

#### **08-08-16 ÉTUDES POUR LES RELEVÉS SANITAIRES**

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire préparer une étude préliminaire pour réaliser un relevé sanitaire n'ayant pas fait l'objet d'une étude d'ingénieur sur le territoire de la municipalité, pour connaître la situation concernant les installations sanitaires d'environ 150 résidences, dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018). Le coût estimé de cette étude est de 15 000 \$.

#### **09-08-16 ÉTUDES POUR DÉLIMITER LES ZONES INONDABLES**

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire préparer une étude hydraulique et hydrologique pour délimiter les zones inondables dans le secteur de la rue des Peupliers, dans le but de préserver l'intégrité des installations existantes au niveau du captage des eaux et l'assainissement individualisé de ce secteur, tout en s'assurant de la conformité de celles-ci, dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018). Le coût estimé de cette étude est de 25 000 \$.

#### **10-08-16 DISPOSITION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Considérant à l'offre du ministère des Transports, pour se départir du terrain leur appartenant au coin de la route 161 et de la rue Principale à Notre-Dame-de-Ham, le 25 juillet 2016 ;

Considérant que cette offre pour nous vendre ce terrain est de 3 600 \$ ;

Considérant que la superficie restante par rapport à ce qu'on peut utiliser est minime (environ 1000 mètres carrés) ;

Considérant que ce terrain n'offre aucune possibilité de construction ou autre, tel que décrit dans notre résolution numéro 10-07-16 ;

Considérant que la municipalité entretient ce terrain (pelouse) depuis plusieurs années ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une contre-offre au montant de 500 \$.

#### **11-08-16 PROJET SIGNALISATION 9-1-1 SUR LA TECQ**

Considérant une demande de prix à 2 entrepreneurs pour les plaques d'adresse 9-1-1 ;

Considérant que le matériel reçu en démo est de meilleure qualité (matériau de la plaque avec une bonne visibilité, poteaux en U plus solide) ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 246 plaques d'adresse 9-1-1 auprès de la compagnie Signalisation Lévis inc., incluant le matériel et la pose, au prix soumissionné de 9 581,70 \$ plus les taxes. On désire des plaques de couleur bourgogne moyen. Advenant le cas où un forage est nécessaire, prévoir un coût de

55 \$ par unité au lieu de 15,95 \$.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (20h55).

Accepter sur proposition de M. Guy Hudon  
Secondar par Mme Nancy Delisle

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. Très.

